

CONFÉRENCE

PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'ÉGALITÉ ET L'INCLUSION DANS LE SPORT

organisée par l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
et le Parlement hellénique

Athènes, Grèce,
4-5 novembre 2024
Parlement hellénique
Hall du Sénat



POINTS MARQUANTS DE LA CONFÉRENCE

I. VALORISER LE SPORT

- a. Le meilleur du sport
Les avantages du sport pour les personnes et la société
- b. Le pire du sport
Les violations des droits humains
Les atteintes à l'intégrité et à l'éthique du sport
- c. Pourquoi le sport reste vulnérable face aux menaces

II. DÉFENDRE DES VALEURS DANS ET PAR LE SPORT

- a. Intégrer les droits humains et la bonne gouvernance dans le sport
- b. Investir dans la prévention et la protection
- c. Renforcer l'obligation de rendre des comptes
- d. Parvenir à une coopération multi-parties prenantes efficace

I. VALORISER LE SPORT

Le meilleur du sport

Le sport apporte de multiples avantages aux personnes et à la société. Lorsqu'il est pratiqué dans des conditions optimales, le sport favorise **le bien-être personnel et le développement social**. L'activité physique est bonne pour l'esprit, le corps et l'humeur. Grâce au sport, les enfants peuvent acquérir de saines habitudes de vie et apprendre l'autodiscipline, le travail en équipe et le respect de la diversité. Ils et elles se socialisent, améliorent leur estime de soi et acquièrent des compétences en matière de résolution de problèmes et de leadership. Les avantages du sport sont plus importants encore pour les personnes handicapées, celles et ceux qui doivent surmonter un traumatisme et les personnes en situation d'exclusion sociale. Le sport peut également favoriser le développement durable et stimuler la croissance économique. Source de joie, il nous apprend aussi à gérer la frustration.

Le pire du sport

Le sport est le miroir de la société, y compris de ses aspects les plus sombres.

Diverses menaces pèsent sur le sport :

- les violences physiques, psychologiques et sexuelles
- la violence fondée sur le genre
- la traite des êtres humains
- la discrimination et le déséquilibre entre les femmes et les hommes
- le discours de haine et les infractions motivées par la haine
- la manipulation de compétitions sportives
- les paris illégaux
- la corruption
- le dopage
- l'abus de pouvoir.

La vulnérabilité du sport face aux menaces

- 1) Les organisations sportives n'ont pas encore adopté **une culture des droits humains et de la bonne gouvernance**.
- 2) **Les États ne respectent pas l'obligation qui leur incombe** de garantir le respect des droits humains et de la prééminence du droit dans le sport.
- 3) Le sport est un **écosystème** très **complexe**.
- 4) Bien qu'il soit l'activité humaine la plus populaire, le sport n'est **pas encore accessible à tous**.
- 5) Le sport **peut apporter d'énormes profits et conférer un prestige considérable** aux organisations comme aux individus, ce qui attire les délinquant-es, les personnes qui trichent et les gens avides d'argent et de pouvoir.
- 6) Dans le sport, les enfants, les femmes et les adultes vulnérables sont particulièrement exposés à la discrimination et à la violence parce que certains **facteurs de risque ne sont pas traités de manière efficace**.
- 7) Les victimes dénoncent la **normalisation des abus**, l'**omerta** autour des actes répréhensibles et **l'absence d'une approche fondée sur les traumatismes et centrée sur la victime** dans le traitement des affaires.
- 8) Les normes sont **peu appliquées** et les infractions donnent rarement lieu à des sanctions. **L'absence d'obligation de rendre des comptes** contribue à une culture de l'impunité et alimente la méfiance.
- 9) Dans de nombreux sports, **les ressources et les protocoles** sont insuffisants pour enquêter et réagir efficacement en cas de violation des règles déontologiques et disciplinaires édictées dans le milieu du sport.
- 10) **Absence d'une coopération multi-parties prenantes efficace**.

II. DÉFENDRE DES VALEURS DANS ET PAR LE SPORT



*Les menaces qui pèsent sur le sport sont comme les serpents sur la tête de la Méduse.
Oserons-nous les regarder vraiment ?*

- ✓ Des organisations intergouvernementales, dont le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'UNICEF, l'ONU DC, le HCR et ONU Femmes, collaborent avec les États, les organisations sportives et d'autres acteurs pour élaborer des normes et des politiques, en surveiller la mise en œuvre et offrir un soutien.
- ✓ De nombreuses organisations sportives, parmi lesquelles les Comités internationaux olympique et paralympique, la FIFA, l'UEFA, World Athletics, certaines fédérations sportives nationales et des clubs sportifs, ont élaboré des programmes pour l'égalité de genre et des programmes de protection, ainsi que des politiques de lutte contre les discriminations, le dopage et les matches truqués. Certains sports ont considérablement renforcé leurs codes et règles déontologiques et disciplinaires.
- ✓ Certains États jouent un rôle moteur dans la lutte contre la corruption, le dopage et la violence dans le sport. Beaucoup ont ratifié des traités essentiels, adopté des lois et mis en place des dispositifs incitatifs pour rendre le sport plus sûr et plus éthique.
- ✓ Les parlements organisent des débats, améliorent la législation et exigent des gouvernements qu'ils rendent des comptes.
- ✓ Les sportif-ves, les syndicats de sportif-ves et les organisations dirigées par des survivant-es dénoncent les dysfonctionnements, s'investissent dans des réformes politiques et législatives, lancent des mouvements et des campagnes.
- ✓ Des ONG comme le Centre pour le sport et les droits de l'homme, Global, Play the Game, Safeguarding International, The Army of Survivors et Sports and Rights Alliance dénoncent les abus, soutiennent les victimes, révèlent les lacunes, proposent des solutions et offrent leur expertise.
- ✓ Des alliances multi-parties prenantes comme le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) proposent des critères de référence et des lignes directrices pour lutter contre la corruption.

Beaucoup osent et progressent bien !

Pour tuer la Méduse, Persée reçoit d'Athéna un bouclier poli dont il se sert comme d'un miroir.

La conférence d'Athènes a permis aux participant·es de regarder le monstre.

Elle a aussi dévoilé quatre éléments puissants pour le mettre à terre.

L'APPEL À L'ACTION D'ATHÈNES

↓
EAU

↓
TERRE

↓
FEU

↓
VENT

Valeurs et principes

1

Intégrer les droits humains et les principes de bonne gouvernance dans le sport

Personnes

2

Investir dans la prévention et la protection

Règles

3

Renforcer l'obligation de rendre des comptes

Communauté

4

Parvenir à une coopération multi-parties prenantes

AXE D'ACTION 1 : Promouvoir la **ratification** des traités clés du Conseil de l'Europe par un maximum de pays, y compris par des États extérieurs à l'Organisation.

AXE D'ACTION 2 : **Surveiller le respect** des obligations en matière de droits humains et des principes de bonne gouvernance dans le domaine du sport, tant par les États que par les organisations sportives.

AXE D'ACTION 3 : Promouvoir l'adoption de **politiques** en matière de droits humains, d'égalité de genre, **de protection et d'intégrité** par les fédérations internationales et veiller à ce qu'il en soit de même au niveau des fédérations nationales.

AXE D'ACTION 4 : Promouvoir l'**harmonisation** de la terminologie et la bonne compréhension des normes en matière de droits humains, des principes de bonne gouvernance et des exigences de l'État de droit, afin qu'ils soient repris de manière cohérente dans les codes, les règles, les politiques et les procédures du domaine du sport.

AXE D'ACTION 5 : Aider le sport à tenir ses engagements en matière de droits humains également dans le contexte des **grandes compétitions sportives, de l'élection des pays hôtes et des sponsors.**

- ✓ La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- ✓ La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)
- ✓ La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains

- ✓ La Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin)
- ✓ La Convention contre le dopage
- ✓ La Convention de Saint-Denis sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis)

AXE D'ACTION 1 : Promouvoir un débat sur des mesures concrètes visant à intégrer **l'éducation** à un sport sûr, éthique et inclusif, à l'école et pendant la carrière/pratique des sportif-ves.

AXE D'ACTION 2 : Demander des mesures et proposer des dispositifs incitatifs pour rendre le sport plus **inclusif et accessible**, notamment en facilitant l'accès des personnes/groupes sous-représentés aux postes de direction.

AXE D'ACTION 3 : Réunir des expert-es pour définir ce qui doit être fait dans votre pays afin de **progresser vers l'égalité de genre** dans le sport, en identifiant des dispositifs incitatifs et en éliminant les obstacles qui entravent l'accès des femmes au sport, notamment aux postes d'entraîneur-euse et de direction dans le milieu du sport.

AXE D'ACTION 4 : Promouvoir l'adoption de dispositions juridiques imposant la mise en place **de politiques de protection** dans toutes les fédérations et tous les clubs, notamment la création d'une **fonction de responsable de la protection** afin de promouvoir la sécurité, de détecter les violences et de soutenir les victimes. La législation devrait exiger des systèmes de protection pour toutes les grandes compétitions sportives.

AXE D'ACTION 5 : Lancer un débat sur la **prévention des addictions qui touchent les jeunes** dans le contexte du sport (paris, toxicomanie, pratiques mauvaises pour la santé).



AXE D'ACTION 1 : Au niveau international, promouvoir un débat sur la **manière d'améliorer la justice sportive** pour la rendre conforme aux droits humains, efficace et transparente, pour qu'elle tienne compte des traumatismes et pour renforcer l'obligation de rendre des comptes. Le système judiciaire devrait en outre reconnaître la souffrance des victimes et proposer des voies de recours.

AXE D'ACTION 2 : Au niveau national, organiser une table ronde avec les autorités de l'État et les organisations sportives pour **clarifier les rôles et les procédures**, et pour favoriser la collaboration en matière de **collecte de données** et de prévention, de gestion et d'instruction des cas d'abus.

AXE D'ACTION 3 : Au niveau national, lancer un débat sur la création d'une entité multisports indépendante chargée de la sûreté dans le sport et dotée des ressources et du mandat nécessaires pour promouvoir la prévention, soutenir les victimes et enquêter sur les cas d'abus.

AXE D'ACTION 4 : Au niveau national, encourager la tenue **d'échanges de vues réguliers entre les principales parties prenantes** (notamment les sportif-ves et les survivant-es) sur l'application de la loi et l'obligation de rendre des comptes.

AXE D'ACTION 5 : Au niveau national, lancer un débat sur la manière de garantir que le personnel et **les bénévoles travaillant dans le domaine du sport sont dûment contrôlés et reçoivent une formation** sur les questions de sûreté et d'intégrité.



Photo: Régis Suhner/CoE



AXE D'ACTION 1 : Soutenir **l'Alliance parlementaire pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport** afin de rehausser le rôle des parlements nationaux dans l'élaboration de politiques sportives fondées sur des valeurs et de plaider pour une bonne gouvernance du sport à tous les niveaux.

AXE D'ACTION 2 : Au niveau international, organiser un échange de vues sur le fonctionnement de la **justice sportive** internationale et les initiatives visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, comme la création d'entités indépendantes chargées de la sûreté dans le sport au niveau des fédérations internationales ou l'initiative « Clearing Sport ».

AXE D'ACTION 3 : Veiller à ce que les **sportif-ves, les survivant-es et les jeunes soient associés** aux discussions sur l'avenir du sport, en tenant compte des traumatismes subis.

AXE D'ACTION 4 : Au sein de l'Assemblée parlementaire, **entretenir le dialogue avec l'écosystème du sport et continuer d'élaborer des rapports** pour révéler les lacunes et promouvoir les bonnes pratiques.

AXE D'ACTION 5 : Soutenir **l'adhésion des pays à l'APES** en tant que plate-forme de confiance, ouverte aux États et organisations sportives non européens et capable de mobiliser toute l'expertise nécessaire pour parvenir à un sport sûr, éthique et inclusif.